

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jessie Dubois](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5d5c5d8f018bd84962ab3e25>

Date d'obtention : 2020-10-08 23:12:47

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

C'est en collaboration avec le service de police.

Que si j'ai connaissance d'une situation de sextage à l'école où je travaille, je dois utiliser et suivre la trousse sexto et confisquer l'appareil.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Elle va guider mes interventions, assurer la sécurité des élèves concernés (victimes, malfaiteurs, témoins) et mon rôle éducatif envers eux et ce en cohérence avec d'autres écoles et centres de services scolaires et en collaboration avec le service de police et dans le respect et pour ne pas nuire à d'éventuelles démarches judiciaires si nécessaire.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

À ne jamais vérifier les photos et preuves, pour assurer le respect de la dignité des personnes concernées et ne pas leur causer de torts.